



Procurement Services / Services d'approvisionnement
Procurement Hub – Ottawa / Centre d'approvisionnement – bureau d'Ottawa
200 Kent St. / 200, rue Kent
Ottawa Ontario K1A 0E6

May 14, 2024

**Subject / Objet : REQUEST FOR PROPOSAL / DEMANDE DE PROPOSITION
30004991**

Addendum #1

Further to the above-mentioned Request for Proposal documentation previously forwarded to your firm, Addendum #1 is hereby issued.

Questions and Responses :

Further to the above-mentioned Request for Proposal, please find below the following question received to-date and DFO's responses.

Q1. In section 2.0 of Attachment 1 to Part 4, paragraph ii mentions a minimum score of 22 points for the first four point-rated criteria whereas article 4.2.1.1.c. mentions a minimum score of 23 points for the first four point-rated criteria. Which is it?

R1. The minimum combined score for criteria RT1, RT2, RT3, and RT4 is 23 points.

All other Terms and Conditions for this requirement remain unchanged.



Addenda n° 1

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné transmise à votre entreprise, l'Addenda n° 1 est émis.

Questions et réponses :

Concernant la demande de proposition susmentionnée, veuillez voir la question reçue à date et la réponse du MPO ci-dessous.

Q1. À la section 2.0 de la Pièce jointe 1 de la partie 4, paragraphe ii dit que le nombre minimal de points exigés pour le combinaison des quatre premiers critères d'évaluation techniques cotés est 22 points, mais l'Article 4.2.1.1.c. dit que le nombre minimal de points exigés pour le combinaison des quatre premiers critères d'évaluation techniques cotés est 23 points. Qu'est-ce que c'est le nombre minimal de points exigés pour le combinaison des quatre premiers critères d'évaluation techniques cotés?

R1. Le nombre minimal de points exigés pour le combinaison des critères d'évaluation techniques cotés no TC1, TC2, TC3, et TC4 est 23 points.

Toutes les autres modalités de la présente exigence demeurent inchangées.